

MAIRIE de



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Roselyne ALBERT TARROUX, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Christian CANIVENQ, Séverine LO, Yves DELMAS, Jacques FAURE, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE, Dorothée RHAULT

Absent excusé : Sébastien FOURNIÉ

1. **Approbation du PV du Conseil Municipal du 15 septembre 2020**

Après lecture, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 septembre a été approuvé à l'unanimité.

2. **Présentation de la nouvelle secrétaire de mairie**

Le maire a introduit Laurence Zapata, notre nouvelle secrétaire de mairie en exercice depuis le 1/10/20 qui s'est ensuite présentée.

3. **Règlement intérieur des cimetières**

La commission cimetièrè s'est réunie pour finaliser le règlement intérieur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de valider ce règlement.

Un affichage sera mis en place au niveau du cimetière. Un exemplaire est consultable en mairie et un exemplaire sera remis lors de la demande d'autorisation d'inhumation, un sera également envoyé au pôle funéraire de l'albigeois et aux deux fossoyeurs intervenant dans nos deux cimetières.

Les concessions perpétuelles restent en l'état. Certaines familles ont des tombes sans concession notamment au cimetière de St Etienne du Brès ; il faut régulariser ces situations et recenser l'identité et le nombre de personnes inhumées dans les caveaux.

4. **Choix de l'employé communal**

Un agent technique est partagé entre les villages de Villeneuve sur Vère (24 heures) et Sainte Croix (12 heures). Un appel à candidature a été lancé pour occuper le poste vacant, six ont été retenues. Les entretiens se dérouleront samedi 17 octobre 2020 par des élus des deux communes.

5. **Entretien de la commune**

Le conseil municipal a décidé de se retrouver lundi 19 octobre pour réaliser un entretien de la commune notamment des espaces verts et le ramassage des feuilles.

Des exposants de la Foire aux plantes ont fait cadeau à la commune de diverses plantes pour la remercier d'avoir maintenu cette manifestation malgré une conjoncture défavorable. Ces plantes ont été mises en terre par l'équipe espaces verts.

6. Bâtiments :

6.1 Point sur l'habitat partagé :

Le 9 octobre, le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est venu en la personne de Madame Cuquel pour étudier l'insertion de la maison partagée et l'accueil de jour dans le village. Les différents terrains où ce projet peut être envisagé ont été visités. Une première approche du dossier sur « l'accueil de jour » des personnes âgées, complété par le second dossier sur le projet de « maison partagée » seront adressés à Mme Cuquel, ces deux dossiers méritant d'être travaillés ensemble car ils présentent des similitudes et conduisent à des synergies sur les moyens à mettre en œuvre. Le CAUE remettra un rapport d'ici janvier 2021.

Les élus seront sollicités pour aller visiter des maisons partagées.

6.2 Choix du fournisseur de gaz

Vitogaz est actuellement le prestataire de notre commune. Primagaz a effectué un devis moins cher, ce qui permettrait une économie. Le conseil municipal décide de faire jouer la concurrence soit en faisant baisser le prix de Vitogaz soit en changeant le fournisseur pour Primagaz. Dans ce dernier cas, il faut étudier les conditions de résiliation du contrat avec Vitogaz.

6.3 Fibre optique

Une réunion a eu lieu à la mairie organisée par SFR pour présenter le projet d'installation du NRO (nœud de raccordement optique). Le seul lieu qui convient pour l'installation est à proximité de l'actuel central téléphonique situé au carrefour de la Croix Grande. Une convention doit être validée par le conseil municipal.

6.4 Travaux Eglise Saint-Sauveur

Des devis ont été effectués pour la réfection de l'électricité. L'entreprise Larroque a été retenue étant la moins disante pour un montant de 8100 € hors taxe. Les sonnettes de l'école seront installées par ce même électricien sans coût supplémentaire.

L'électricité de l'église de La Gardelle doit aussi faire l'objet d'une analyse.

6.5 Projet d'agrandissement de la salle des associations

Dans un premier temps, un cahier des charges doit être élaboré. Suite à la réunion avec Messieurs Vitalone et Vedel de la 3CS, trois architectes seront contactés pour établir des devis. Dans le budget de 2021, il faudra intégrer le coût des études évaluées à 15% du montant de l'investissement. Les travaux seront vraisemblablement inscrits en 2022.

7. Voirie

Les travaux d'épaveuse sont en cours. Le goudronnage sera fait dès que le temps le permettra.

8. Bilan de fonctionnement du City Stade

Un nouveau panneau plus lisible avec le règlement du City Stade va être installé ainsi que des poubelles.

Il est décidé d'inviter les parents et riverains à s'exprimer sur l'utilisation du City Stade avant la tenue possible d'une réunion publique qui a été reportée eu égard à la conjoncture actuelle.

9. Questions diverses

9.1 Inscriptions aux commissions de la communauté de communes Carmausin-Ségala

Le conseil communautaire a décidé de créer des commissions thématiques. Les commissions, qui n'ont pas pouvoir de décision, instruisent les affaires qui leur sont soumises et en particulier préparent les

rapports relatifs aux projets de délibération intéressant leur secteur d'activité. Ci-dessous la liste des candidatures des conseillers municipaux aux différentes commissions :

Emeline Soum-Morere : Commission Enfance et Jeunesse, Commission Sociale / Politique de la Ville

Séverine Lo : Commission Santé

Christian Canivenq: Commission Patrimoine et Services Techniques

Albert Martine : Commission Aménagement et Urbanisme

Dorothée Rhault: Commission Tourisme, Commission Culture, Commission Communication

Albert Roselyne : Commission Sociale / Politique de la ville

Jacques Faure : Commission Patrimoine et Urbanisme

Yves Delmas : Commissions Ordures Ménagères

Alain Trouche : Commission Finance

Jean Chamayou : Commission Finance

Sébastien Fournié : Commission Sociale / Politique de la Ville, Commission Environnement, Energie et Transport

9.2 Transfert de pouvoir de police spéciale

Le conseil municipal donne un avis favorable au transfert de police spéciale en matière d'assainissement et en matière de collecte des déchets ménagers au Président de la 3CS.

9.3 Situation de grève du personnel des écoles

En cas de grève, les enfants des écoles seront accueillis par des personnes bénévoles. Il s'agit de Madame Josette Calbet, Monsieur Jonathan Rouanet, Madame Roselyne Bismuth.

9.4 Dispositif de couverture du réseau mobile

A la demande de Madame Eva Géraud, conseillère départementale, la liste des zones mal ou peu desservies par la téléphonie mobile du territoire de la commune doit faire l'objet d'une remontée d'informations au niveau de l'Agence France Mobile mise en place par l'Etat. Un zonage sera réalisé et lui sera communiqué.

9.5 Bornes de recharges électriques

Le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite pour l'instant à la proposition d'installer une borne de recharge de véhicules électriques dans le village.

9.6 Installation d'un Food Truck sur la place du village

Dès le mercredi 11 novembre, vous retrouverez Florie et Manuel Borea, nouveaux Villeneuvois. Ils s'installeront tous les mercredis et samedis soir au centre du bourg dans leur nouveau restaurant mobile : Au coin du Feu. Ils vous proposeront des pizzas et spécialités cuites au feu de bois. Pour plus d'informations retrouvez les sur leur page Facebook : @aucoindufeu81.

9.7 Don aux sinistrés des Alpes-Maritimes

Le conseil municipal décide de verser 500 € aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes.

9.8 Contrôle de la Direction Départementale des Territoires

La DDT a effectué des contrôles sur notre commune concernant les conformités de dossier d'urbanisme. Toutes les personnes se sachant en non-conformité doivent se faire connaître auprès de la mairie afin de régulariser leur situation.

Prochain conseil municipal le mardi 17 novembre 2020 à 20 h 30.

Compléments d'informations relatifs au compte rendu du Conseil Municipal du 15/09/2020

Suite à des retours de nos concitoyens, le conseil municipal a souhaité éclaircir certaines décisions prises lors du conseil municipal du 15/09/2020 :

Nous avons pris la décision de ne pas exonérer de taxe foncière sur le non bâti, les exploitants qui ont recours au mode de production biologique. Le conseil municipal tient à préciser qu'il n'est en aucune façon opposé au développement des cultures bio, bien au contraire. Toutefois, il considère que ces cultures bénéficient déjà d'aides spécifiques alors qu'il n'en est pas de même pour les cultures traditionnelles et qu'accorder une exonération de taxe foncière sur les parcelles exploitées en bio ne ferait qu'accroître la différence de traitement entre ces deux modes de cultures.

Concernant l'ajout du complément d'information pour le catéchisme et l'utilisation de la voix municipale pour communiquer, nous sommes élus de tous nos concitoyens, toutes sensibilités confondues. Dans un souci d'équité, l'information doit être accessible à tous et c'est dans cette optique que nous avons communiqué. Si une autre organisation, religieuse ou autre, nous avait demandé de relayer une information, nous l'aurions fait sans hésiter.

En ce qui concerne l'éclairage de l'Eglise Saint-Sauveur, sachant que les églises sont dans le patrimoine communal, leur entretien incombe donc à la mairie. De plus, ces établissements sont classés ERP (Etablissement recevant du public). L'installation électrique de l'église Saint-Sauveur a été considérée dangereuse. En conséquence, la commission de sécurité du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn nous demande d'être en conformité avec la réglementation pour que ce bâtiment continue à pouvoir ouvrir au public. Ces travaux sont donc nécessaires.